

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2025

DEL-2025-247

L'An deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 09/10/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avait donné pouvoir :

M. CATTANEO.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS, WENDLING.

MM. AEBISCHER, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, JACQUES, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, DUVERGER, JAILLET, PERRILLAT, ROUSSET,
MM. ANCHISI, CHAVANNE, DUPERTHUY, GRANGE, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 14

Représentés par mandat : 1

**Objet : COMMUNES D'ARENTHON, CHAMPANGES, DINGY-SAINT-CLAIR ET LARRINGES - SERVICE
MUTUALISE DE CONSEIL ENERGIE - RENOUELEMENTS D'ADHESION AU SERVICE**

Rapport présenté par M. Gilles FRANÇOIS.

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place un service mutualisé de Conseil Energie auprès des collectivités.

L'offre de service du service Maîtrise de l'Energie va évoluer fin 2025.

Dans l'attente d'une validation des nouvelles modalités de cette offre, il est proposé le renouvellement de la convention de Conseil Energie des communes d'ARENTHON, CHAMPANGES, DINGY-SAINT-CLAIR et LARRINGES jusqu'au 30/06/2026. Cette échéance permettra une transition harmonisée vers le nouveau dispositif d'accompagnement en Conseil Energie.

En application de la délibération prise par le Comité syndical le 5 décembre 2024, la contribution annuelle appelée auprès des communes s'élève à 1 €/ an/ habitant DGF, à laquelle s'ajoute une part fixe de 200 €/ an. Ce montant de cotisation est voté chaque année par le Comité.

Les collectivités suivantes souhaitent renouveler leur adhésion au service de Conseil Energie :



Nom de la commune	Nombre d'habitants DGF année N-1	Montant de la contribution communale annuelle 2025
ARENTHON	1.997	2.197,00 €
CHAMPANGES	1.220	1.420,00 €
DINGY-SAINT-CLAIR	1.581	1.781,00 €
LARRINGES	1.663	1.863,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le renouvellement de l'adhésion au service mutualisé de Conseil Energie des communes d'ARENTHON, CHAMPANGES, DINGY-SAINT-CLAIR et LARRINGES jusqu'au 30/06/2026,
2. à autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE